

OPTIONS OFFERTES**Choisissez une option****Option(s) de prestations de pension**

	Payable au retraité	Payable suite au décès
	(\$ /mois)	(\$ /mois)
* 1	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : Se poursuivant à 50 % au conjoint survivant	À compter du 01/07/2019 ⁽¹⁾ :
	4 562,65	2 281,33
* 2	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 60 versements et se poursuivant à 50 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2024 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2024 ⁽¹⁾ :
	4 536,37	4 536,37 2 268,19
* 3	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 120 versements et se poursuivant à 50 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2029 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2029 ⁽¹⁾ :
	4 453,51	4 453,51 2 226,76
* 4	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 180 versements et se poursuivant à 50 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2034 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2034 ⁽¹⁾ :
	4 311,06	4 311,06 2 155,53
5	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : Se poursuivant à 60 % au conjoint survivant	À compter du 01/07/2019 ⁽¹⁾ :
	4 325,13	2 595,07
6	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 60 versements et se poursuivant à 60 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2024 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2024 ⁽¹⁾ :
	4 306,15	4 306,15 2 583,69
7	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 120 versements et se poursuivant à 60 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2029 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2029 ⁽¹⁾ :
	4 245,62	4 245,62 2 547,37
8	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 180 versements et se poursuivant à 60 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2034 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2034 ⁽¹⁾ :
	4 139,16	4 139,16 2 483,50
9	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : Se poursuivant à 70 % au conjoint survivant	À compter du 01/07/2019 ⁽¹⁾ :
	4 111,10	2 877,77
10	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 60 versements et se poursuivant à 70 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2024 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2024 ⁽¹⁾ :
	4 098,17	4 098,17 2 868,72
11	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 120 versements et se poursuivant à 70 % au conjoint survivant	Du 01/07/2019 au 01/06/2029 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2029 ⁽¹⁾ :
	4 056,29	4 056,29 2 839,40
12	Prestation payable à compter du 01/07/2019 : **Garantie 180 versements et se poursuivant à 70 % au conjoint survivant	Du 01/07/2020 au 01/06/2034 incl. ⁽²⁾ : À compter du 01/07/2034 ⁽¹⁾ :
	3 980,44	3 980,44 2 786,31